



**SNUipp-FSU 37**

Paul Agard  
Secrétaire Départemental

à  
Monsieur l'Inspecteur d'Académie d'Indre et Loire

**A Saint Avertin le 7 juin 2022**

**Objet : dépôt d'une alerte sociale**

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Conformément aux dispositions de la loi 2008 790 du 20 août 2008, nous avons l'honneur de vous informer que La FSU-SNUipp d'Indre et Loire dépose pour les personnels du premier degré une alerte sociale du 13 JUIN au 17 JUIN 2022.

Voici le motif qui nous conduit à envisager le dépôt d'un préavis de grève : mise en œuvre des évaluations d'école en Indre et Loire.

Alors qu'il devrait toujours s'agir d'une expérimentation, les évaluations d'école commencent donc à être généralisées.

Vous avez, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, informé des écoles en Indre et Loire de la mise en place de ces évaluations pour la rentrée 2022.

La FSU-SNUipp est opposé à cette démarche qui s'inscrit dans la droite ligne de la culture de l'évaluation et dans la volonté d'une mise en concurrence des écoles. La place donnée aux parents et aux collectivités dans cette évaluation peut entraîner des ingérences et des pressions. La mise en place de questionnaires de type "satisfaction" transforme le rapport des usager-es au service public d'éducation.

La FSU-SNUipp demande l'arrêt de ces évaluations qui seront sources de risques psychosociologiques alors que les personnels sont épuisés et ont pour nombre d'entre eux perdu le sens de leur mission. Lors d'une audience avec la FSU, Mme la Rectrice a indiqué être consciente des difficultés que rencontre la profession et a alerté le ministère. Votre décision de mettre en place ces évaluations d'école va à l'encontre de la démarche de Mme la Rectrice.

Je vous prie de croire, Monsieur l'Inspecteur, en l'expression de notre attachement à un service public d'Education de qualité.

*Paul Agard*

Pour le SNUipp-FSU 37